

ASSEMBLÉE NATIONALE

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

AMENDEMENT

N° 18

présenté par

M. Taugourdeau, M. Dive, M. Cinieri, M. Masson, M. Reiss, M. de Ganay, Mme Lacroute,
M. Abad, M. Hetzel, M. Brun, Mme Louwagie et M. Marleix

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.